



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de TARN et GARONNE
Commune de BRESSOLS

Arrêté municipal n° 2025-075-V
Portant interdiction de stationnement
Route de Lavaur à Bressols

Le Maire de la Commune de Bressols,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la Route,

VU l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière –huitième partie- signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

VU la fête du Tarn se déroulant à la Halle du Vergnet du 03.07.2024 au 05.07.2026,

Considérant que pour permettre la livraison et le retrait d'un groupe électrogène nécessaire au bon déroulement de cette fête,

ARRÊTE

Article 1 :

Le stationnement de tous véhicules sera interdit et considéré comme gênant dans le sens de l'article R 417- 10 du Code de la Route, sur l'emplacement réservé le long de la Halle du Vergnet, tels que définis au plan ci-joint, le lundi 29.06.2026 de 8h00 à 12h00 et le lundi 06.07.2026 de 9h00 à 14h00 ;

Article 2 :

Il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R. 325- 12 et suivants du Code de la Route ;

Article 3 :

Les emplacements réservés seront délimités par des barrières fournies et mises en place par les services techniques de la ville. La signalisation correspondante sera mise en place, afin d'informer les usagers de la réglementation édictée ci-dessus ;

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur ;

Article 5 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou publication.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa publication le : 24.06.2026

A Bressols, le 24.06.2026



Le Maire, Jean-Louis IBRES

PLAN

